

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 avril 2017

Convocation en date du 31 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

L'an deux mil dix-sept, le six avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime -- Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella

Absente excusée : Mme MAILLERIE Liliane (qui donne procuration à M. HOUDIN Raymond) -

Absents non excusés : - Mme CHEVALIER Catherine, M. MARAIS Valéry,
Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2017-036 - Travaux rénovation salle multi-activités : avenant au lot n° 1 (maçonnerie)

Le conseil municipal,

Considérant les travaux de rénovation de la salle multi-activités en cours de réalisation,

Considérant la proposition de travaux complémentaires (démolition et préparation du dallage salle 1 et local rangement, pour 3 170,47 € HT - 3 804,56 € TTC)

VALIDE la proposition d'avenant

AUTORISE le maire à signer cet avenant

PRECISE que le montant du marché se trouve porté de :

- Lot 1 : 15 954,86 € HT à 19 125,33 € HT

Objet 2017- 037 - Salle multi-activités - Création d'une esplanade

Le conseil municipal,

Considérant l'actuelle rénovation de la salle multi-activités,

DECIDE dans le prolongement du dossier, de réaliser une esplanade,

EMET un avis favorable à la consultation simple des entreprises et AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier (devis....)

Objet 2017-038 - Tarifs location aérateur - année 2017

Le conseil municipal

DECIDE de fixer le tarif de location de l'aérateur, aux communes environnantes, pour l'année 2017 à 80 € par jour.

Objet 2017-039 - Participation de la commune de Livré la Touche aux charges de scolarité de l'école Lefizellier

Le conseil municipal,

VU la convention conclue entre les communes de Ballots, Livré la Touche et La Roë pour la participation des communes aux frais de fonctionnement, récompenses scolaires, au prorata du nombre d'élèves,

VU le montant de la participation pour l'année 2016/2017 s'élevant à 460,28 € par enfant

VU la délibération du conseil municipal de Livré la Touche en date du 09 février 2017 entérinant cette participation

AUTORISE le maire à émettre le titre de recettes correspondant pour la somme totale de 1 841,12 € (4 enfants x 460,28 €).

Objet 2017-040 - Approbation des comptes administratifs 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HOUDIN Raymond, adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016, dressé par M. QUARGNUL Franco, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		128 189,47 €	173 925,48 €		173 925,48 €	128 189,47 €
Opérations de l'exercice	834 901,02 €	1 190 491,97 €	504 935,91 €	502 903,51 €	1 339 836,93 €	1 693 395,48 €
TOTAUX	834 901,02 €	1 318 681,44 €	678 861,39 €	502 903,51 €	1 513 762,41 €	1 821 584,95 €
Résultats de clôture		483 780,42 €	175 957,88 €			307 822,54 €
Restes à réaliser			315 906,50 €	217 157,75 €	315 906,50 €	217 157,75 €
TOTAUX CUMULÉS		483 780,42 €	491 864,38 €	217 157,75 €	315 906,50 €	524 980,29 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		483 780,42 €	274 706,63 €			209 073,79 €

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		5 481,70 €		50 216,23 €		55 697,93 €
Opérations de l'exercice	73 024,23 €	69 263,04 €	38 286,71 €	43 490,29 €	111 310,94 €	112 753,33 €
TOTAUX	73 024,23 €	74 744,74 €	38 286,71 €	93 706,52 €	111 310,94 €	168 451,26 €
Résultats de clôture		1 720,51 €		55 419,81 €		57 140,32 €
Restes à réaliser			59 101,00 €	19 335,00 €	59 101,00 €	19 335,00 €
TOTAUX CUMULÉS		1 720,51 €	59 101,00 €	74 754,81 €	59 101,00 €	76 475,32 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 720,51 €		15 653,81 €		17 374,32 €

COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT LA BARRIERE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés	286,58 €			408,32 €	286,58 €	408,32 €
Opérations de l'exercice	158 379,81 €	158 666,39 €	142 076,90 €	141 668,58 €	300 456,71 €	300 334,97 €
TOTAUX	158 666,39 €	158 666,39 €	142 076,90 €	142 076,90 €	300 743,29 €	300 743,29 €
Résultats de clôture		0 €		0 €		0 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet 2017-041 - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat cumulé constaté au budget de la commune à la fin de l'exercice 2016, qui s'élève à 483 780,42 €,

Vu le besoin de financement qui s'élève à 175 957,88 € et compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 315 906,50 € pour les dépenses et 217 157,75 € pour les recettes,

Décide d'affecter 274 706,63 € à l'article 1068 ; le solde, soit 209 073,79 €, est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour le budget assainissement, le résultat d'exploitation s'élève à 1 720,51 € et est conservé à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté) ; le résultat d'investissement, compte tenu des à réaliser d'un montant de 59 101,00 € pour les dépenses, et de 19 335,00 € pour les recettes, reste excédentaire de 15 653,81 €.

Pour le budget lotissement La Barrière, aucune somme n'est à affecter

Objet 2017-042 - Approbation du compte de gestion budget commune et budgets annexes - exercice 2016

Dressé par Mme DUFROU Armelle, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 2017-043 - Approbation du compte de gestion budget centre communal d'action sociale - exercice 2016

Dressé par Mme KAPFER Gisèle, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet 2017 - 044 - Vote des subventions 2017

Après étude en commission, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser, pour l'année 2017, les subventions suivantes :

- Amicale laïque	1 100,00 €
- Ballots se défoule	350,00 €
- Bonheur et Sourire	350,00 €
- C'Ballots	450,00 €
- Comité des fêtes	930,00 €
- Conjoint survivants	50,00 €
- C.A.U.E.	68,60 €
- Grpt Défense ennemis des cultures Laval	302,88 €

- Les Etincelles	350,00 €
- Section gym	945,00 €
- Société de pêche	450,00 €
- Union Sportive Ballots	1 274,00 €
- Subventions exceptionnelles :	
Euro raid	250,00 €
Robot rave	100,00 €
	<hr/>
TOTAL	6 970,48 €

Objet 2017-045 - Communauté de communes : attribution de compensation

Le conseil municipal

VALIDE, pour l'année 2017, le montant relatif à l'attribution de compensation, soit la somme totale de 42 324 €,

AUTORISE le maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Objet 2017- 046 - Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil municipal,

Après avoir voté, à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux des trois taxes locales pour 2017 comme suit :

- taxe d'habitation : 21,95 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,86 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,69 %

Objet 2017-047 - Lotissement la Barrière : vente du lot n° 2 à M. et Mme RAETCHI

Le conseil municipal,

VU l'offre d'achat de M. et Mme RAETCHI Vitalie, domiciliés à BALLOTS lieudit « La Basse Chevrolais », concernant le lot n° 2 du lotissement La Barrière, cadastré section YH 205, d'une superficie de 745 m²,

Après délibération et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la rétrocession de ce lot à M. et Mme RAETCHI Vitalie,, moyennant le prix de 20 € HT le m², soit 14 900,00 € HT avec TVA sur marge (2 768,12 €) soit pour la somme totale de 17 668,12 € TTC.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à la vente de cette parcelle.

Cette somme sera payable à la signature de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître Henri AUBIN, notaire associé à Craon.

Objet 2017- 048 - Demande de subvention au titre du produit des amendes de police en matière de sécurité routière

Le Conseil Municipal,

VU le projet d'aménagement du carrefour au niveau des routes départementales 150, 153 et 25, pour la sécurité des usagers (sécurité routière, accessibilité)

VU les acquisitions de propriétés immobilières en vue de cet aménagement (d'un montant total HT de 35 726,10 € incluant les diagnostics divers ainsi que la dépose des réseaux)

VU les devis pour la démolition et le désamiantage des dits bâtiments (d'un montant total de 16 901.99 € HT)

VALIDE ce projet, dont le montant global s'élève à 52 628,09 € HT

SOLLICITE près du conseil départemental une subvention au titre du produit des amendes de police en matière de sécurité routière,

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

- Subvention conseil départemental (25 % sur le HT)	10 000,00 €
- Autofinancement	<u>42 628,09 €</u>
	52 628,09 €

Objet 2017-049 - Echancier loyers commerce La Renaissance

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de Mme DEBEIRE Yasmine, gérant du commerce « La Renaissance » quant au report, sur 10 mois à partir du 1^{er} juillet 2017, des loyers de avril, mai et juin 2017,

PRECISE l'échéancier suivant :

- Avril, mai et juin 2017 : pas de versement de loyer
- Juillet 2017 à avril 2018 : loyer de base : 699,16 € mensuel + report des trois loyers (699,16 € x 3 mois : 10 mois = 209,75 €) soit un total mensuel de 908,91 €

Objet 2017-050 - Demande d'installation d'un modulaire

Le conseil municipal,

VU la demande d'autorisation d'installer un modulaire, dans le prolongement du complexe sportif, qui permettrait d'accueillir les jeunes du club de foot, après les entraînements et les matchs,

Après vote (1 abstention et 12 oui)

EMET un avis favorable à cette demande.

Objet 2017-051 - Ecole Alphonse Lefizellier : demande d'un temps d'accompagnement supplémentaire

M. Maxime CHAUVIN, adjoint, fait part aux membres du conseil municipal, de la demande des enseignants de l'école publique Alphonse Lefizellier quant à l'embauche d'une personne pour un temps d'accompagnement supplémentaire. Ce temps complémentaire serait affecté au soutien des professeurs dans les classes, aux tâches administratives et à la préparation/encadrement d'activités. M. CHAUVIN précise qu'une personne supplémentaire a déjà été embauchée, pour 2h de travail journalier et évoque aux membres du conseil les incertitudes concernant les rythmes scolaires.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et voté (2 blancs, 1 oui et 10 non)

EMET un avis défavorable à cette demande.
